

UGFS BONDS FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 4.666.615 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 172.285 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet,

nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'au 31 décembre 2025, le ratio de liquidité et quasi-liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 20,23% du total des actifs constituant ainsi un léger dépassement au-delà de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Tunis, le 26 mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Project Group

Hamdi KRIAA

BILAN AU 31/12/2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	5-1	3 737 436	3 473 449
Titres OPCVM		230 527	29 807
Obligations et valeurs assimilées		3 506 909	3 443 642
Placements monétaires et disponibilités	5-2	947 600	875 866
Placements monétaires		561 816	862 138
Disponibilités		385 783	13 728
Créances d'exploitation			
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		4 685 035	4 349 315
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5-3	15 163	4 752
Autres créditeurs divers	5-4	3 257	16 576
TOTAL PASSIF		18 420	21 328
ACTIF NET			
Capital	5-5	3 279 917	3 113 575
Sommes distribuables		1 386 698	1 214 412
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 214 412	1 043 405
Sommes distribuables de l'exercice		172 285	171 007
ACTIF NET		4 666 615	4 327 987
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 685 035	4 349 315

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	5-6	213 602	155 355
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		213 602	155 355
Revenus des placements monétaires	5-7	35 862	35 181
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		249 463	190 536
Charges de gestion des placements	5-8	-60 162	-44 123
REVENU NET DES PLACEMENTS		189 301	146 413
Autres charges	5-9	-15 111	-9 201
RESULTAT D'EXPLOITATION		174 190	137 211
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 905	33 796
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		172 285	171 007
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 905	-33 796
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		39 531	2 709
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		34 826	38 407
Frais de négociation de titres		-243	-277
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		248 304	178 050

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

31/12/2025 31/12/2024

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	248 304	178 050
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	174 190	137 211
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 531	2 709
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 826	38 407
Frais de négociation de titres	-243	-277
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	90 323	1 267 510
Souscriptions		
- Capital	4 377 420	3 985 480
- Régularisation des sommes non distribuables	1 831 292	1 353 179
- Régularisation des sommes distribuables	144 999	108 055
Rachats		
- Capital	-4 311 350	-3 064 700
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 805 134	-1 040 245
- Régularisation des sommes distribuables	-146 904	-74 259
VARIATION DE L'ACTIF NET	338 628	1 445 561
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 327 988	2 882 427
En fin de l'exercice	4 666 615	4 327 988
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	308 084	216 006
En fin de l'exercice	314 691	308 084
VALEUR LIQUIDATIVE	14,829	14,048
TAUX DE RENDEMENT	5,56%	5,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation. Par conséquent les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

La société de gestion UGFS a obtenu l'agrément du CMF n°20-2025 en date du 24 juin 2025, autorisant la délégation de la gestion administrative et comptable du fonds « UGFS BONDS FUND » au profit de « BH INVEST ».

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31/12/2020, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 737 436 Dinars et se détaille ainsi :

	CODE ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			3 277 174	3 506 909	75,15%
BTA 7,4% FEV 2030	TN0008000739	200	178 560	197 519	4,23%
BTA 7,4% FEV 2030 2	TN0008000739	500	448 000	493 797	10,58%
BTA 6,7% 04-2028	TN00080006O6	200	189 600	205 666	4,41%
BTA 6,7% 04-2028	TN00080006O6	300	284 400	308 463	6,61%
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000622	208	191 568	216 162	4,63%
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000622	249	229 578	258 777	5,55%
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000622	700	689 360	728 270	15,61%
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000622	20	19 540	20 748	0,44%
BTA 6,3% 10-2026	TN0008000580	900	871 470	892 854	19,13%
BTA 6,6% 03-2027	TN0008000655	130	126 230	132 801	2,85%
BTA 7,2% 05- 2027	TN0008000747	51	48 868	51 854	1,11%
Titres OPCVM			229 897	230 527	4,94%
MCP SAFE FUND	TNGUV3GCXU 41	1 413	229 897	230 527	4,94%
TOTAL			3 507 071	3 737 436	80,09%

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	3 269 792	137 004	66 653	3 473 449	
* Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	1 755 468			1 755 468	
Obligations de sociétés					
Titres OPCVM	229 897			229 897	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-1 668 389			-1 668 389	26 612
Obligations de sociétés	-50 000			-50 000	
Titres OPCVM	-29 697			-29 697	8 215
* Variation des plus ou moins-values latentes					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés		-12 824	39 011	26 187	
Titres OPCVM			520	520	
Variation des intérêts courus					
Soldes au 31 décembre 2025	3 507 071	124 180	106 184	3 737 436	34 826

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **947 600 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Placements monétaires		560 000	561 816	12,04%
CONTRAT MOUDHARBA Echéance 26/03/2026	130	130 000	130 128	2,79%
Placement BTL Echéance 03/03/2026	300	300 000	301 428	6,46%
Pensions Livrées ATTIJARI Echéance 27/01/2026	1	130 000	130 260	2,79%
Disponibilités		0	385 783	8,27%
Banque		0	385 783	8,27%
TOTAL		560 000	947 600	20,31%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	3 447	3 394
Rémunération du dépositaire	1 378	1358
Frais administratifs	10 338	10 179
Total	15 163	14 931

Note 5-4 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	379	364
Rémunération du commissaire aux comptes	2 877	6 033
Etat retenue à la source	1	0
Total	3 257	6 397

Note 5-5 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024

Montant	3 113 575
Nombre de parts	308 084
Nombre de copropriétaires	20

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	4 377 420
Nombre de parts émises	437 742
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant en nominal	4 311 350
Nombre de parts rachetées	431 135
Nombre de copropriétaires sortants	3

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 531
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 826
Régularisation des sommes non distribuables	26 158
Frais de négociation de titres	-243

Capital au 31/12/2025

Montant	3 279 917
Nombre de parts	314 691
Nombre de copropriétaires	18

Note 5-6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Exercice 2024</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	213 602	155 355
Dividendes	0	0
Total	213 602	155 355

Note 5-7 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Exercice 2024</u>
Revenus des placements monétaires	1 556	16 530
Revenus des certificats de dépôt	8 083	0
Revenus des pensions livrées	24 995	18 447
Revenus du compte de dépôt	1 227	204
Total	35 862	35 181

Note 5-8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Exercice 2024</u>
Rémunération du gestionnaire	54 692	40 078
Rémunération du dépositaire	5 471	4 045
Total	60 162	44 123

Note 5-9 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Exercice 2024</u>
Redevance CMF	4 596	3 367
Rémunération du commissaire aux comptes	8 828	5 257
Impôts & Taxes	349	120
Services bancaires et assimilés	1 337	457
Total	15 111	9 201

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice 2025</u>	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
Revenus des placements	0,793	0,618	0,728	0,743	0,739
Charges de gestion des placements	-0,191	-0,143	-0,167	-0,186	-0,175
Revenus nets des placements	0,602	0,475	0,56	0,557	0,564
Autres charges	-0,048	-0,03	-0,043	-0,034	0,017
Résultat d'exploitation (1)	0,554	0,445	0,517	0,523	0,581
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,006	0,11	0,007	-0,064	-0,05
Sommes distribuables de l'exercice	0,547	0,555	0,524	0,459	0,532
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,126	0,009	-0,062	0,004	0,051
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,111	0,125	0,161	0,062	0,015
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,008	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,236	0,133	0,091	0,066	0,065
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,789	0,579	0,608	0,589	0,647
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,236	0,133	0,091	0,066	0,065
Régularisation du résultat non distribuable	-0,002	-0,296	0,002	-0,012	-0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	0,234	-0,163	0,093	0,054	0,06
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	14,829	14,048	13,344	12,727	12,214
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,34%	1,02%	1,27%	1,26%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,21%	0,32%	0,23%	-0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,87%	3,95%	3,93%	3,12%	3,83%
Actif Net Moyen	4 497 301	3 605 207	2 850 427	3 257 251	4 591 421

6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société BH Invest intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2025 s'élève à 54 692 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ».

En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2025 s'élève à 5 471 DT.